RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2P3CMF
société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 50, avenue du Professeur Paul Santy
69130 ECULLY (Rhône)
820 370 120 RCS de LYON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
et le douze juin, à douze heures trente,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Nicolas MAGIS, à concurrence de deux mille cent soixante quinze (2 175) parts sociales numérotées de 1 à 2 175..... 2 175 parts

- Madame Amandine FRANCO, à concurrence de deux mille cent soixante quinze (2 175) parts sociales numérotées de 2 176 à 4 350..... 2 175 parts

- Madame Maïlys BAUER, à concurrence de deux mille vingt-cinq (2 025) parts sociales numérotées de 4 351 à 6 375 ..... 2 025 parts

- Monsieur Erwan LAHY, à concurrence de huit cent vingt-cinq (825) parts sociales numérotées de 6 376 à 7 200..... 825 parts

- Monsieur Jean-Damien PEYRAMOND, à concurrence de mille (1 000) parts sociales numérotées de 7 201 à 8 200..... 1 000 parts

- Monsieur Alexis SARRON, à concurrence de huit cent (800) parts sociales 8 201 à 9 000, ... 800 parts

- Monsieur Dominique PLAT, à concurrence de mille (1 000) parts sociales numérotées de 9 001 à 10 000..... 1 000 parts

soit un total de dix mille (10 000) parts..... 10 000 parts
composant le capital social.

Monsieur Nicolas MAGIS préside la séance.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts au moins des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- les statuts sociaux,

- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Cession de parts ne nécessitant pas d'agrément,
- Modification corrélative des statuts,
- Constatation de démission d'un gérant,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale a pris connaissance d'une cession à intervenir entre :

- -Monsieur Dominique **PLAT** pour la pleine propriété de mille (1 000) parts sociales, numérotées de 9 001 à 10 000 lui appartenant dans la société 2P3CMF,

au cessionnaire soussigné de seconde part qui accepte savoir :

- Monsieur Nicolas **MAGIS**, la pleine propriété de cinq cents (500) parts sociales, numérotées de 9 001 à 9 500 dans la société 2P3CMF,

- Madame Amandine **FRANCO**, la pleine propriété de cinq cents (500) parts sociales, numérotées de 9 501 à 10 000 dans la société 2P3CMF.

déjà associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts précédemment autorisée, l'assemblée générale modifie comme suit l'article 8 des statuts :

Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de mille (1 000) euros.

Il est divisé en dix mille (10 000) parts sociales de dix centimes d'euros (0.10 €) chacune, numérotées de 1 à 10 000, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

- Monsieur Nicolas MAGIS, à concurrence de deux mille six cent soixante quinze

(2 675) parts sociales numérotées de 1 à 2 175 et de 9 001 à 9 500..... 2 675 parts

- Madame Amandine FRANCO, à concurrence de deux mille six cent soixante quinze
(2 675) parts sociales numérotées de 2 176 à 4 350 et de 9 501 à 10 000..... 2 675 parts

- Madame Maïlys BAUER, à concurrence de deux mille vingt-cinq
(2 025) parts sociales numérotées de 4 351 à 6 375 ..... 2 025 parts

- Monsieur Erwan LAHY, à concurrence de huit cent vingt-cinq
(825) parts sociales numérotées de 6 376 à 7 200..... 825 parts

- Monsieur Jean-Damien PEYRAMOND, à concurrence de mille
(1 000) parts sociales numérotées de 7 201 à 8 200..... 1 000 parts

- Monsieur Alexis SARRON, à concurrence de huit cent
(800) parts sociales 8 201 à 9 000, ... 800 parts

soit un total de dix mille (10 000) parts..... 10 000 parts
composant le capital social.

Les associés déclarent que les parts ainsi créées sont souscrites en totalité par les associés et qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées.

Le reste de l'article est sans changement.

L'assemblée générale constate que la cession a eu lieu concomitamment aux présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate et prend acte de la démission de son mandat de gérant de Monsieur Dominique PLAT suivant courrier en date du 12.06.2025 et à compter du même jour.

Elle décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents et représentés.

- Monsieur Nicolas MAGIS [redacted]
- Madame Amandine FR[redacted]
- Madame Maïlys BAUE[redacted]
- Monsieur Erwan LAHY[redacted]
- Monsieur Jean-Damie[redacted]
- Monsieu[redacted]
- Monsieu[redacted]